gnes ÉQUATORIALES *ont longtemps passé pour un mythe.* (L. Figuier.) *Les cachalots sont des cétacés qui appartiennent à peu près exclusivement aux mers* ÉQUATORIALES. (Toussenel.) *Le grand courant* ÉQUATORIAL *paraît dû à des causes analogues à celles qui donnent naissance aux moussons.* (A. Maury.)

— s. m. Astron. Appareil principalement composé d'une lunette mobile autour d'une parallèle à l'axe du monde.

— **Antonyme.** Polaire.

— **Encycl.** Astron. *L'équatorial* sert à suivre le mouvement apparent d'une étoile. C'est un théodolite dont l'axe, au lieu d'être vertical, est parallèle à l'axe du monde. Supposons qu'en un point quelconque d'une tige parallèle à l'axe du monde on applique une lunette puissante, qui permette de voir, en plein jour, des étoiles de première grandeur. Supposons, en outre, que cette lunette soit disposée de manière à faire un angle constant avec la tige, et qu'on la dirige vers un astre que l'on veut observer. Si, au moyen d'un mouvement d'horlogerie, on imprime à la tige un mouvement de rotation tellement réglé que sa révolution soit complète d'une culmination à l'autre, on verra constamment l'astre au centre du réticule de la lunette. On aura ainsi constaté que le mouvement diurne du ciel est uniforme. L'intervalle de temps compris entre deux passages supérieurs consécutifs d'une étoile au même méridien est appelé jour sidéral. Le pendule de l'horloge sidérale, c'est-à-dire de l'horloge qui fait mouvoir *l'équatorial*, donne 86,400 oscillations en un jour sidéral. *L'équatorial*, que l'on nomme aussi machine parallactique, est muni de deux cercles : l'un, le cercle *équatorial*, sert à déterminer l'ascension droite de l'astre; l'autre, le cercle de déclinaison, sert à en mesurer la distance polaire.

ÉQUATORIALEMENT adv. (é-koua-to-ri-a-le-man — rad. *équateur*). Physiq. Dans une position relative ou analogue à celle de l'équateur, par rapport à la terre, c'est-à-dire perpendiculairement à l'axe : *Le barreau de bismuth et un barreau d'antimoine se sont disposés* ÉQUATORIALEMENT *entre les pôles de l'aimant ordinaire en fer à cheval.* (Mém. de l'Institut.)

ÉQUATORIEN, IENNE s. et adj. (é-koua-to-riain, iè-ne). Géogr. Citoyen de la république de l'Equateur; qui appartient à cet Etat ou à ses habitants : *Les* ÉQUATORIENS. *La république* ÉQUATORIENNE. *L'armée* ÉQUATORIENNE.

ÉQUEIAS, déesse protectrice des chevaux et des cochers dans l'antiquité. L'image de cette divinité, couronnée de fleurs, était ordinairement placée dans les écuries au-dessus du râtelier. On l'appelait aussi *Epone*, et Juvénal lui donne ce nom dans les vers de sa VIIIe satire, où il se moque de la passion d'un consul pour les chevaux :

Dans les fumiers impurs il cherche sa patronne,
Et sa bouche ne sait jurer que par Epone.

On a trouvé, en 1807, à Mitrowicz, un buste en bronze de la déesse Equeias; il a été déposé au musée de Pesth, en Hongrie. Ce buste, le seul qui existe en ce genre, a 325 millimètres de hauteur et pèse environ 12 kilogrammes. Il est beaucoup moins remarquable sous le rapport de l'exécution que sous celui de la rareté. Le travail en est grossier et paraît devoir être attribué à quelque sculpteur de la colonie romaine de Sirmio, sous les ruines de laquelle le buste a été découvert. On croit qu'il remonte à peu près à l'époque d'Alexandre Sévère. Le costume est celui des conducteurs de chars aux jeux du cirque. Le nom d'Equeias est inscrit sur la partie inférieure du buste.

ÉQUEMAUVILLE, village et commune de France (Calvados), cant. de Honfleur, arrond. et à 12 kilom. de Pont-l'Evêque, à 56 kilom. de Caen; 705 hab. Sur le territoire de cette commune se trouve la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, pittoresquement située sur la côte de Grâce, qui domine Honfleur et l'embouchure de la Seine. Cette chapelle, dont les murs sont couverts d'*ex-voto*, est en grande vénération parmi les marins, qui y font de nombreux pèlerinages, et qu'il n'est pas rare de voir gravissant la côte sur les mains et sur les genoux.

ÉQUERRAGE s. m. (é-kè-ra-je — rad. *équerrer*). Techn. Action d'équerrer; état d'un objet équerré. ‖ Ouverture de l'angle formé par deux plans adjacents d'une pièce de bois : *Vous avez trop d'*ÉQUERRAGE. ‖ *Equerrage en gras* ou *Equerrage gras*, Angle d'équerrage plus grand que 90°. ‖ *Equerrage en maigre* ou *Equerrage maigre*, Angle d'équerrage qui a moins de 90°. ‖ *Prendre des équerrages*, Relever les valeurs de divers angles dièdres sur les plans des diverses parties d'un vaisseau. ‖ *Porter des équerrages*, Comparer avec la fausse équerre l'ouverture actuelle d'un angle dièdre avec l'ouverture qu'il doit avoir.

ÉQUERRE s. f. (é-kè-re — du préf. *é*, et du lat. *quadrare*, rendre carré). Techn. Instrument formé de deux pièces ajustées à angle droit et servant, soit à vérifier des angles dièdres droits, soit à tracer des angles plans droits. ‖ Planchette triangulaire dont un des angles est droit, et qui sert à tracer sur le papier des perpendiculaires, des angles droits et des parallèles. ‖ Instrument qui sert à tracer et à découper des ovales, et qu'on appelle aussi COMPAS À ELLIPSE ou CROIX MOBILE. ‖ Pièce de fer plat en T ou en L, servant à consolider divers assemblages de charpenterie, de menuiserie, etc. ‖ Levier coudé qui, dans certaines serrures à deux pênes, est attaqué par la clef pour faire mouvoir le demi-tour. ‖ *Equerre à épaulement*, Equerre dont l'une des branches est trois fois plus épaisse que l'autre. ‖ *Equerre à onglet*, Equerre qui porte un rebord saillant. ‖ *Double équerre*, Instrument formé de deux règles assemblées en T. ‖ *Triple équerre*, Instrument formé de trois règles assemblées en angle trièdre dont tous les angles sont droits, et servant à élever ou à vérifier des perpendiculaires sur un plan. ‖ *Fausse équerre*, Equerre ordinaire dont les branches sont mobiles, de façon qu'on peut donner une valeur quelconque à l'angle qu'elles forment. ‖ *En équerre* ou *d'équerre*, A angle droit : *Ce mur n'est pas* D'ÉQUERRE. *Il faut mettre cette pierre* D'ÉQUERRE. *Les pyramides construites* D'ÉQUERRE *font voir assez que la géométrie était connue en Egypte de temps immémorial.* (Volt.) ‖ *A fausse équerre*, A angle aigu ou obtus : *Tailler une poutre, bâtir un mur* À FAUSSE ÉQUERRE.

— Par anal. Coude à angle droit; angle dièdre droit : *Ces deux murs forment* ÉQUERRE.

— Poétiq. Moyen de modifier la forme de la matière, de la travailler :

... Le marbre, ou la brique, ou la pierre,
Rebelle au luth, n'obéit qu'à l'*équerre*.
CAMPISTRON.

Notre assassin renonce à son art inhumain,
Et désormais, la règle et l'*équerre* à la main,
Laissant de Galien la science suspecte,
De méchant médecin devient bon architecte.
BOILEAU.

— Fig. Régularité froide et outrée : *Nous avons l'habitude de considérer tout ce qui s'écarte de notre* ÉQUERRE *comme livré à la confusion.* (B. de St-P.)

Claude, c'est un savant, un poudreux antiquaire,
Pesant les mots, réglant les phrases à l'*équerre*.
A. MAQUET et F. LACROIX.

— Géom. *Equerre d'arpenteur*, Cylindre ou prisme creux percé d'ouvertures dans deux plans perpendiculaires, de façon que les deux rayons visuels menés par ces ouvertures forment un angle droit dont le centre occupe le pied de l'instrument. On s'en sert pour mener des droites et élever des perpendiculaires sur le terrain. ‖ *Equerre octogonale*, Instrument qui diffère du précédent en ce qu'il porte huit ouvertures au lieu de quatre, ce qui permet de tracer sur le terrain des angles de 45°.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— Hydraul. Coude d'un tuyau de conduite.

— Mar. Empatture et assemblage à mibois.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre perle.

— **Encycl.** *Equerre à dessiner.* Pour mener, par un point donné, une perpendiculaire à une droite, on applique l'un des côtés de l'angle droit de l'*équerre* contre cette droite et la règle contre le grand côté de l'*équerre;* en faisant alors glisser l'*équerre* contre la règle, on amène le second côté de l'angle droit de l'*équerre* à passer par le point d'où l'on voulait mener la perpendiculaire; il ne reste qu'à la tracer le long de ce second côté.

Pythagore traçait un angle droit par le moyen suivant, qui se tire du théorème du carré de l'hypoténuse. Trois lignes droites composées, l'une de cinq parties égales, l'autre de quatre et la troisième de trois parties de même valeur, déterminent un triangle dont un des angles a 90°, c'est-à-dire est droit ou en *équerre*.

Pour mener par un point donné une parallèle à une droite, on applique l'un des côtés de l'*équerre* contre cette droite et la règle contre un autre côté; en faisant alors glisser l'*équerre* contre la règle, on amène le premier côté de l'*équerre* à passer par le point d'où l'on voulait mener la parallèle; il ne reste plus qu'à la tracer le long de ce premier côté.

Pour vérifier une *équerre*, on applique l'un des côtés de l'angle droit contre la règle et l'on trace une droite le long de l'autre côté, on retourne alors l'*équerre* sur son autre face de manière qu'elle s'applique contre la règle par le même côté que dans sa première position; en faisant ensuite glisser l'*équerre* contre la règle, on doit pouvoir amener le second côté à coïncider exactement avec la droite qu'on a tracée.

— *Equerre du tailleur de pierres.* L'*équerre* du tailleur de pierres est évidée à l'intérieur et ce sont les côtés intérieurs qui servent à vérifier la taille. La première face plane de la pierre étant déjà dressée, l'ouvrier applique l'un des côtés intérieurs de l'*équerre* sur cette face plane, de manière que le plan de l'*équerre* se trouve perpendiculaire à l'arête vive que la seconde face de la pierre doit former avec la première : le second côté interne de l'*équerre* doit se trouver dans la seconde face.

Les constructeurs se servent habituellement d'une *équerre* composée de deux règles assemblées, à tenons et à mortaises, ou tout autrement. Dans l'*équerre* dite *à chapeau*, l'une des règles dépasse l'autre en épaisseur des deux côtés. On emploie l'*équerre* à chapeau pour élever des perpendiculaires à l'arête d'un prisme. Il suffit alors d'appuyer la branche saillante sur cette arête et de tracer une ligne le long de l'autre branche. Les *équerres* en métal sont généralement d'une seule pièce; elles sont, comme celles en bois, simples ou à chapeau. La sauterelle ou fausse *équerre* se compose de deux branches réunies à charnière, comme celles d'un compas, et pouvant prendre toutes les valeurs angulaires possibles. On peut relever avec cet instrument l'ouverture de tous les angles.

Les artisans donnent encore le nom d'*équerre* à toutes sortes de pièces de fer courbées à angle droit et fixées avec des clous ou des vis sur des ouvrages de menuiserie, de charpente, etc., dans le but de maintenir les assemblages.

— *Equerre d'arpenteur.* L'*équerre* d'arpenteur est un prisme octogonal régulier, évidé à l'intérieur, dont les faces latérales sont percées longitudinalement de petites fenêtres dans les axes desquelles sont tendus des fils. Ces fenêtres s'ouvrent alternativement dans la partie supérieure ou inférieure d'une face, et sur la face opposée une fente étroite est pratiquée en regard. Les plans déterminés par une fente et le fil qui traverse la fenêtre opposée sont deux à deux perpendiculaires, de sorte que, de quelque manière que l'*équerre* soit placée, si l'observateur vise successivement, par deux fentes alternées, les fils tendus en regard, les plans des visées sont perpendiculaires.

L'*équerre* se termine à sa partie inférieure par une douille au moyen de laquelle l'instrument peut être fixé verticalement sur un pied.

Pour élever sur le terrain une perpendiculaire à une droite jalonnée, en l'un de ses points, on dresse le pied de l'*équerre* en ce point et on tourne l'appareil de manière que l'un des plans de visée passe par les jalons; la direction perpendiculaire se trouvant alors déterminée, l'aide, guidé par les indications de l'arpenteur, peut y planter un premier jalon et ensuite d'autres qui prolongent la même perpendiculaire.

— *Equerre graphomètre.* Cet instrument, qui sert à la fois d'*équerre* et de graphomètre, est composé d'un cylindre fixe *a*, présentant un seul plan de visée, déterminé d'un côté par une fente et de l'autre par une fenêtre avec fil; et d'un cylindre supérieur *b*, offrant deux plans de visée à angle droit, déterminés comme celui du cylindre *a*. La partie supérieure est mobile sur l'autre, au moyen d'une crémaillère intérieure qui s'engrène avec un pignon monté sur un axe portant une tête *d*. Le bord supérieur du cylindre *a* est recouvert d'un cercle argenté divisé en 360 degrés, dont le zéro correspond à la fente du plan de visée; la partie correspondante du cylindre *b* porte un vernier dont le zéro est placé au droit de la fente de l'un des plans de visée. Enfin, ce dernier cylindre est muni, à sa partie supérieure, d'une aiguille aimantée, qui sert à orienter les deux côtés de l'angle que l'on relève.

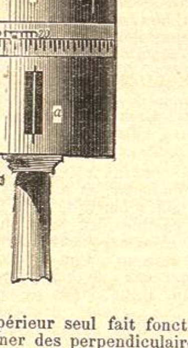

Le cylindre supérieur seul fait fonction d'*équerre* pour mener des perpendiculaires; mais, par l'emploi simultané des deux cylindres, on peut mesurer un angle comme avec le graphomètre. Il suffit pour cela de diriger successivement l'un des plans de visée du cylindre *b* dans les deux directions qui forment cet angle et d'observer le chemin décrit par le zéro du vernier.

— *Equerre à réflexion ou à miroir.* Cet instrument, qui a l'avantage de pouvoir être tenu à la main, se compose d'un parallélipipède creux en cuivre, portant trois couples de miroirs, et laissant sur ses bords des ouvertures pour permettre aux rayons lumineux de venir s'y refléchir. Dans chacun des couples, l'un des miroirs n'est étamé que dans la moitié de sa hauteur.

Considérons, par exemple, les deux miroirs D et E, dont les plans forment un angle de 90°; soit OX une direction fixe sur laquelle on veut abaisser une perpendiculaire d'un point O'. Le pied de cette perpendiculaire sera le point M, si de ce point on aperçoit O et O' en superposition exacte, le premier di-

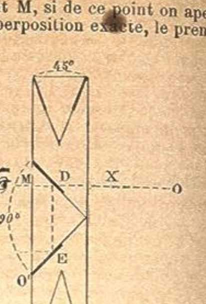

rectement par la partie non étamée du miroir D et le second par réflexion.

— *Equerre à coulisse.* On donne le nom d'*équerre à coulisse* à un instrument qui sert à mesurer les diamètres des corps cylindriques; il se compose d'une règle divisée AB et d'un curseur perpendiculaire C. La règle est terminée par un arrêt D de même longueur. On appuie l'instrument contre la surface du cylindre de manière que la règle en touche une section normale et que les extrémités des arrêts

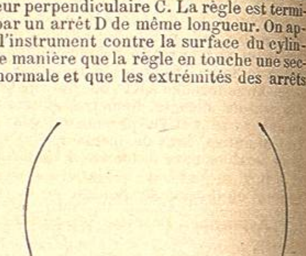

buttent contre elle. La hauteur de l'un des arrêts est la flèche et la distance DC est la corde d'un arc de la section. Or, la corde qui correspond à une flèche donnée dépend du diamètre de la circonférence dans laquelle est pris l'arc; on conçoit donc que la distance AC observée sur l'instrument détermine le diamètre cherché. L'instrument donne lui-même le diamètre au moyen de sa graduation. Ce genre d'*équerre*, que l'on nomme quelquefois *pied à coulisse*, rentre dans les instruments qui servent à mesurer les épaisseurs, tels que le compas d'épaisseur, la règle à fourche, la grande règle à croix, etc.

— Fran.-maç. Dans la franc-maçonnerie, l'*équerre* est un des outils symboliques adoptés par l'ordre. Elle compose, avec le niveau et la perpendiculaire, la planche à tracer, la pierre cubique et la pierre brute, les six bijoux d'une loge, les trois premiers appelés mobiles, les trois derniers immobiles. Elle enseigne à l'initié que toutes ses actions doivent être réglées par la droiture et la justice. Le vénérable ou président d'une loge porte une *équerre* attachée à son cordon; les maîtres ont aussi pour emblèmes une *équerre* et un compas.

ÉQUERRÉ, ÉE (é-kè-ré) part. passé du v. Equerrer : *Pièce de bois* ÉQUERRÉE.

ÉQUERRER v. a. ou tr. (é-kè-ré — rad. *équerre*). Techn. Amener à l'angle dièdre voulu : ÉQUERRER *une pièce de bois.* ÉQUERRER *un angle.*

ÉQUERRET s. m. (é-kè-rè). Ornith. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux du genre mauve.

ÉQUERRINE adj. f. (é-kè-ri-ne — rad. *équerre*). Econ. rur. Se dit d'une race de vaches laitières chez lesquelles l'écusson embrasse les mamelles et la face interne des cuisses, et forme ensuite une sorte d'équerre.

ÉQUERVE s. f. (é-kèr-ve — rad. *écarver*). Mar. Se dit pour empatture, écart, dans quelques ports.

ÉQUÈS s. m. (é-kuèss — mot lat. qui signif. *chevalier*). Ichthyol. Nom scientifique du genre chevalier.

ÈQUES ou **ÉQUICOLES**, en latin *Æqui*, *Æquiculi*, *Æquicolæ*, peuple de l'Italie ancienne, dans le Latium, au N. des Herniques et des Volsques. Præneste était leur ville principale. On n'est pas d'accord sur l'étymologie de leur nom : les uns le font venir d'*aqua*, eau (pays d'eau), les autres d'*æquus*, juste, d'autres enfin des mots étrusques *opsc*, *op*. Ce peuple avait une grande réputation de justice. Numa leur emprunta le droit fécial, qui consistait à ne jamais faire la guerre à un peuple sans la lui avoir préalablement déclarée par le ministère d'une espèce de héraut d'armes, appelé lui-même fécial. L'histoire des Eques n'est qu'une série de guerres, tantôt heureuses, tantôt malheureuses, avec les Romains. Vers l'an 305 av. J.-C., le territoire des Eques fut envahi par

l'armée romaine, chargée de châtier sévèrement une bonne fois ces turbulents voisins de leurs révoltes incessantes. N'osant affronter les chances d'un combat en rase campagne, ils se retranchèrent dans leurs villes. Les Romains les prirent les unes après les autres en cinquante-cinq jours et les ruinèrent pour la plupart. La nation des Eques fut presque entièrement détruite. Le pays des Eques était une des contrées les plus pittoresques de l'Italie.

ÉQUESTRE adj. (é-kuè-stre — lat. *equestris;* de *equus*, cheval). Qui a rapport aux chevaux, à l'art de les dresser et de les monter : *Les Anglais sont posés depuis longtemps comme la grande nation* ÉQUESTRE *du monde.* (Chapus.) *Partout, dans la France ancienne, le goût du cheval et des habitudes* ÉQUESTRES *se trouve mêlé aux usages de la vie.* (Chapus.) ‖ Qui est représenté à cheval : *Une statue* ÉQUESTRE. *Un portrait* ÉQUESTRE. *Les statues* ÉQUESTRES *dues aux mains savantes de Donatelli et de Verocchio ne peuvent rien enseigner qu'à l'artiste convaincu de la nécessité de l'étude.* (G. Planche.)

— Mythol. Epithète donnée à Neptune, qui avait créé le cheval en frappant la terre de son trident. ‖ Epithète donnée à la Fortune : *Le temple de la Fortune* ÉQUESTRE *à Rome.*

— Hist. *Ordre équestre*, Ordre des chevaliers romains. ‖ Noblesse de second rang en Pologne. ‖ Ordre de noblesse dans les Pays-Bas.

— Ant. rom. *Courses* ou *jeux équestres*, Courses de chevaux dans le Cirque. ‖ *Rangs équestres*, Places réservées, dans les théâtres et autres lieux de spectacle, aux chevaliers romains. ‖ On disait aussi ÉQUESTRIES.

— Diplomatiq. *Sceau équestre*, Sceau représentant un homme à cheval.

— **Antonyme.** Pédestre (en parlant d'une statue).

— **Encycl.** *Ordre équestre.* V. CHEVALIERS ROMAINS.

ÉQUESTRIES s. f. pl. (é-kuè-strî — lat. *equestria*, même sens). V. ÉQUESTRE.

ÉQUEURDREVILLE, bourg et commune de France (Manche), cant. d'Octeville, arrond. et à 3 kilom. O. de Cherbourg; pop. aggl. 2,081 hab. — pop. tot. 4,754 hab. Inscriptions tumulaires dans l'église.

ÉQUEVILLES s. f. pl. (é-ke-vi-lle; *ll* mll. — ital. *scoviglia*, provenc. *escoubilho*, du lat. *scopæ*, balai). Mot usité en Bourgogne et dans le Lyonnais, pour signifier Balayures : *Ballayé, croyé-nous, les* ÉQUEVILLES, *de cette chambre.* (Les *Canettes*, ouvrage en patois lyonnais.)

Aipré que note povre ville
Fut mise dans les *équevilles*.
(*Virgile travesti*, en patois bourguignon.)

ÉQUEVILLEY (Jules-César-Suzanne LEMERCIER, baron D'), général français, né à Faverney, près de Vesoul, en 1765, mort à Montpellier en 1828. Il entra comme cadet gentilhomme dans un régiment d'infanterie, émigra en 1791, prit du service dans l'armée de Condé, rentra en France en 1801, devint aide de camp du général Sainte-Croix et fut envoyé en Portugal. A l'attaque du pont de Callegar, s'étant trouvé séparé de l'escadron qu'il commandait, il se jeta tête baissée à travers un régiment ennemi, s'élança à cheval dans la rivière et arriva, littéralement couvert de blessures, au milieu de ses hommes. A la Restauration, il fut nommé colonel de la légion de Vendée et devint maréchal de camp en 1820.

ÉQUIANGLE adj. (é-kui-an-gle — du lat. *æquus*, égal, et de *angle*). Géom. Dont tous les angles sont égaux entre eux : *Triangle* ÉQUIANGLE. *On appelle réguliers les polygones équilatéraux et* ÉQUIANGLES. ‖ Dont les angles sont respectivement égaux : *Deux triangles* ÉQUIANGLES. *Deux polygones* ÉQUIANGLES *sont semblables s'ils ont les côtés homologues proportionnels.*

— **Encycl.** Deux triangles *équiangles* ont les côtés proportionnels et, par conséquent, sont semblables. En effet, soient les deux triangles ABC, A'B'C', tels que A=A', B=B' et C=C' : si, sur le côté AB, on prend une partie AB'' égale à A'B' et qu'on mène B''C'' parallèle à BC, les deux triangles AB''C'' et A'B'C; seront égaux comme ayant un côté égal, AB'' = A'B', adjacent à deux angles égaux, A=A' et B''=B=B'; mais, par suite du parallélisme des côtés BC et B''C'' les triangles ABC et AB''C'' auront les côtés proportionnels : il en sera donc de même des triangles ABC et A'B'C'.

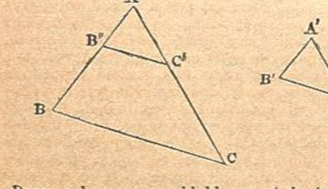

Deux polygones semblables sont *équiangles*, mais deux polygones *équiangles* ne sont pas pour cela semblables.

ÉQUIAXE adj. (é-kui-a-kse — du lat. *æquus*, égal, et de *axe*). Minér. Qui a des axes égaux entre eux : *Amphibole* ÉQUIAXE.

ÉQUICE (saint), moine napolitain, mort en 1540. Il paraît que sa jeunesse fut assez orageuse; mais il obtint enfin le don de chasteté exempt même de tentations, et commença alors, bien que dépourvu de tout caractère ecclésiastique, à parcourir les campagnes et attira à sa suite une foule d'hommes et de femmes qu'il établit dans un grand nombre de maisons religieuses. La fête de ce saint fondateur de monastères se célèbre le 11 août.

EQUICOLA (Mario), écrivain italien, né à Alveto en 1460, mort en 1539. Il étudia le droit à l'université de Naples, où il prit le grade de docteur, et se rendit ensuite à la cour des ducs de Ferrare et de Mantoue. On y admira beaucoup la douceur de son caractère, sa faconde, sa gaieté et ses bons mots, bien que ces derniers, à ce qu'on assure, fussent d'une crudité que des gens moins délicats que des princes auraient peine à goûter aujourd'hui. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Chronique de Mantoue* (1521, in-4°); *Instructions pour composer dans tous genres de vers en langue vulgaire* (Milan, 1541, in-4°); *De la nature de l'amour* (1525, in-4°), ouvrage savant et grave sur un sujet léger, traduit en français par Chapuis (1584-1598). Nous ne pourrions, sans ingratitude, oublier notre apologie qu'il a publiée sous ce titre : *Apologie de Mario Equicola contre les médisants de la nation française* (Paris, 1550). Michel Rete en a donné une traduction française (Paris, 1550, in-8°). Il a écrit aussi le récit d'un voyage qu'il fit en France avec Isabelle, princesse d'Este et de Mantoue, et qui a pour titre : *D. Isabellæ Estensis iter in Narbonensem Galliam* (1523, in-4°).

ÉQUICOSTÉ, ÉE adj. (é-kui-ko-sté — du lat. *æquus*, égal; *costa*, côte). Hist. nat. Dont les côtes ou les saillies sont égales : *Coquille* ÉQUICOSTÉE. *Fruit* ÉQUICOSTÉ.

ÉQUIDÉ, ÉE adj. (é-kui-dé — du lat. *equus*, cheval, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au cheval.

— s. m. pl. Famille de mammifères pachydermes, ayant pour type le genre cheval.

ÉQUIDIFFÉRENCE s. f. (é-kui-di-fé-ran-se — du lat. *æquus*, égal, et de *différence*). Mathém. Egalité de rapports par différence ou rapports arithmétiques; proportion par différence ou proportion arithmétique.

— **Encycl.** On nommait autrefois *équidifférence* une égalité de rapports par différence ou une proportion par différence, souvent désignée aussi sous le nom de proportion *arithmétique*, par opposition aux proportions par quotient ou géométriques.

L'*équidifférence* entre quatre nombres *a*, *b*, *c*, *d* se notait sous la formule

$$a \,.\, b : c \,.\, d,$$

qui signifie simplement

$$a - b = c - d \quad \text{ou} \quad b - a = d - c.$$

La théorie des *équidifférences* a disparu des ouvrages élémentaires en même temps que la manie de rendre difficiles les choses les plus simples, et de pousser en tout l'abstraction au delà même des besoins de la pratique de l'enseignement.

Les propriétés des *équidifférences*, trop simples pour exiger des démonstrations en règle, consistent en ce que l'on peut ajouter un même nombre soit aux antécédents, soit aux conséquents; que l'on peut multiplier les quatre termes par un même nombre; que la somme des extrêmes est égale à celle des moyens.

ÉQUIDIFFÉRENT, ENTE adj. (é-kui-di-fé-ran, an-te — du lat. *æquus*, égal, et de *différent*). Mathém. Qui offre des différences égales entre elles : *Rapports* ÉQUIDIFFÉRENTS. ‖ *Quantités continûment équidifférentes*, Quantités en progression arithmétique, c'est-à-dire telles que la différence de deux quelconques de ces quantités consécutives est une équidifférence. Telle est la progression :

$$\div a \,.\, a + b \,.\, a + 2b \,.\, a + 3b \ldots a + nb.$$

‖ *Quantités discrètement équidifférentes*, Quantités qui, prises deux à deux, c'est-à-dire la première et la seconde, la troisième et la quatrième, etc., ont des différences égales. Telles sont les quantités suivantes :

$$a \,.\, a + b,\ c \,.\, c + b,\ d \,.\, d + b \ldots m \,.\, m + b.$$

ÉQUIDILATÉ, ÉE adj. (é-kui-di-la-té — du lat. *æquus*, égal, et de *dilaté*). Physiq. Qui offre la même dilatation : *Des tiges métalliques* ÉQUIDILATÉES.

ÉQUIDIQUE adj. (é-kui-di-ke — du lat. *æquus*, égal; *dico*, je dis). Métriq. Qui contient deux propositions opposées mot pour mot, en parlant d'un vers latin. Tel est le vers latin de Virgile :

Alba ligustra cadunt, vaccinia nigra leguntur,

où *alba* est opposé à *nigra*, *ligustra* à *vaccinia*, *cadunt* à *leguntur*.

ÉQUIDISTANCE s. f. (é-kui-di-stan-se — du lat. *æquus*, égal, et de *distance*). Distance égale.

ÉQUIDISTANT, ANTE adj. (é-kui-di-stan, an-te — du lat. *æquus*, égal, et de *distant*). Qui est également distant de deux ou plusieurs points donnés : *Le centre d'un cercle est* ÉQUIDISTANT *de tous les points de la circonférence.* ‖ Se dit aussi des points situés à la même distance d'un lieu de comparaison : *Tous les points de la circonférence sont* ÉQUIDISTANTS *par rapport au centre. Les lignes parallèles sont* ÉQUIDISTANTES *entre elles.*

ÉQUIER s. m. (é-kié). Techn. Chacun des anneaux de fer dans lesquels passent les sommiers, aux deux bouts d'une scie de scieur de long.

ÉQUIFFLE s. f. (é-ki-fle). Jouet avec lequel les enfants lancent l'eau comme avec une seringue : *Nous faisions des tambours, des maisons, des* ÉQUIFFLES, *des arbalètes.* (J.-J. Rouss.) ‖ Vieux mot.

ÉQUIFORME adj. (é-kui-for-me — du lat. *æquus*, égal, et de *forme*). Métriq. Qui contient une seule proposition, sans incidente, en parlant d'un vers latin.

ÉQUIGNON s. m. (é-ki-gnon; *gn* mll.). Techn. Bande de fer que l'on adapte au-dessus de la fusée d'un essieu de bois.

ÉQUILARGE adj. (é-kui-lar-je — du lat. *æquus*, égal, et de *large*). Qui offre partout la même largeur : *Bande* ÉQUILARGE.

ÉQUILATÉRAL, ALE adj. (é-kui-la-té-ral, a-le — du lat. *æquus*, égal; *latus*, *lateris*, côté). Géom. Qui a ses côtés égaux entre eux : *Un triangle* ÉQUILATÉRAL *est toujours équiangle. Un polygone est régulier lorsqu'il est* ÉQUILATÉRAL *et équiangle.* ‖ Dont les côtés sont respectivement égaux : *Deux triangles* ÉQUILATÉRAUX *sont égaux.*

— Moll. Dont les deux valves sont exactement égales entre elles.

— s. f. pl. Famille d'aranéides, caractérisée par un abdomen à trois côtés égaux, et qu'on divise en deux groupes : ÉQUILATÉRALES *à courtes épines et* ÉQUILATÉRALES *à longues épines.*

— **Antonymes.** Isocèle, scalène (en parlant d'un triangle).

— **Encycl.** Un triangle *équilatéral* a ses trois côtés égaux : c'est le polygone régulier du moindre nombre de côtés. Pour inscrire un triangle *équilatéral* dans un cercle donné, on y inscrit d'abord un hexagone régulier, et on joint ensuite de deux en deux les sommets de cet hexagone.

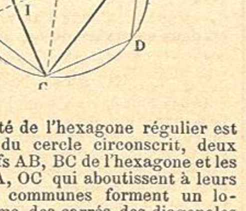

Comme le côté de l'hexagone régulier est égal au rayon du cercle circonscrit, deux côtés consécutifs AB, BC de l'hexagone et les deux rayons OA, OC qui aboutissent à leurs extrémités non communes forment un losange. La somme des carrés des diagonales de ce losange ou la somme des carrés du côté du triangle *équilatéral* et du rayon est égale à la somme des carrés des quatre côtés ou à quatre fois le carré du rayon ; par conséquent, le *carré du côté du triangle équilatéral est le triple du carré du rayon du cercle circonscrit*. La hauteur est les $\frac{3}{2}$ du rayon ; par conséquent, la surface du triangle est exprimée par la formule

$$\frac{3}{4} R^2 \sqrt{3}$$

en fonction de son rayon, et par

$$\frac{1}{4} a^2 \sqrt{3}$$

en fonction de son côté.

On désigne souvent sous le nom d'*équilatéral* un cône dont la base a son diamètre égal à l'arête.

Deux triangles sont dits *équilatéraux* lorsqu'ils ont les côtés égaux.

ÉQUILATÈRE adj. (é-kui-la-tè-re — du lat. *æquus*, égal; *latus*, *lateris*, côté). Géom. Dont les côtés sont respectivement égaux : *Deux triangles* ÉQUILATÈRES. Vieux en ce sens. ‖ *Hyperbole équilatère*, Celle dont le demi-axe est égal à l'ordonnée centrale rendue réelle : *L'asymptote coupe par moitié les angles de tous les diamètres conjugués de l'*HYPERBOLE ÉQUILATÈRE. (Francœur.)

ÉQUILBOQUET s. m. (é-kil-bo-kè). Techn Instrument de bois dont on se sert pour comparer le calibre des mortaises aux dimensions des tenons.

ÉQUILE s. m. (é-kui-le — mot lat. formé de *equus*, cheval). Antiq. rom. Ecurie, bâtiment sous lequel on abritait les chevaux.

ÉQUILIBRANT (é-ki-li-bran) part. prés. du v. Equilibrer : *En* ÉQUILIBRANT *les forces on ne les détruit pas.*

ÉQUILIBRANT, ANTE adj. (é-ki-li-bran, an-te — rad. *équilibrer*). Qui fait équilibre, qui détermine l'équilibre : *Un poids* ÉQUILIBRANT.

ÉQUILIBRATION s. f. (é-ki-li-bra-si-on — rad. *équilibrer*). Mécan. Action d'équilibrer les forces.

ÉQUILIBRE s. m. (é-ki-li-bre — lat. *æquilibrium;* de *æquus*, égal, et *libra*, balance). Mécan. Etat de repos sous l'action de forces qui se détruisent : *Mettre un corps en* ÉQUILIBRE. *Rester en* ÉQUILIBRE. *Pour qu'un corps soit en* ÉQUILIBRE *sous l'influence de la pesanteur, il faut que la verticale de son centre de gravité passe par sa base. La loi du monde matériel, c'est l'*ÉQUILIBRE. (V. Hugo.)

Rien n'est plus gracieux et plus divertissant
Que des écus à soi qu'on met en *équilibre*.
V. HUGO.

‖ *Equilibre stable*, Position à laquelle un corps revient spontanément pour se remettre en équilibre, lorsqu'on l'en écarte : *Un corps est en* ÉQUILIBRE STABLE *lorsque son point de suspension est au-dessus de son centre de gravité.* ‖ *Equilibre instable*, Position dans laquelle un corps, venant à être détourné de sa position, se met en équilibre dans une position différente : *Un corps est en* ÉQUILIBRE INSTABLE *lorsque son point de suspension est situé au-dessous de son centre de gravité.* ‖ *Equilibre indifférent*, Position dans laquelle un corps, étant détourné de sa position, garde la position qu'on lui donne : *Un corps est en* ÉQUILIBRE INDIFFÉRENT *lorsque son point de suspension se confond avec son centre de gravité.*

— Position verticale du corps humain ou d'un autre corps : *Se tenir en* ÉQUILIBRE *sur un seul pied. Garder l'*ÉQUILIBRE. *Perdre l'*ÉQUILIBRE. *Mettre une pièce de monnaie en* ÉQUILIBRE *sur sa tranche. L'adroit patineur, s'appuyant sur un de ses talons, reste un instant immobile, glisse et reprend avec grâce son* ÉQUILIBRE. (Pougens.) *Les somnambules courent au bord des toits en gardant leur* ÉQUILIBRE *sous l'empire d'une force inconnue.* (Balz.)

— Par ext. Juste combinaison de forces déterminant la régularité et la permanence dans le mouvement : *L'*ÉQUILIBRE *des organes d'une machine. C'est du sein même du mouvement que naît l'*ÉQUILIBRE *des mondes et le repos de l'univers.* (Buff.) *L'*ÉQUILIBRE *des facultés est, dans l'intelligence humaine, ce qu'est dans le monde physique l'*ÉQUILIBRE *des forces.* (Guizot.) *L'état de l'univers fut fixé lorsqu'il parvint à l'*ÉQUILIBRE; *l'état de l'esprit humain sera fixé lorsqu'il sera parvenu à la vérité.* (Azaïs.) ‖ Juste pondération des éléments qui composent la vie organique, d'où résulte leur fonctionnement normal : *Rétablir l'*ÉQUILIBRE *des humeurs. Le parfait* ÉQUILIBRE *des forces vitales ne constitue pas la santé.* (Portalis.) *La santé réside dans l'*ÉQUILIBRE *normal de l'excitement et de l'excitabilité organiques.* (Réveillé-Parise.)

— Fig. Pondération de choses diverses ou opposées, qui produit le repos, l'harmonie, l'accord : *C'est une illusion de vouloir maintenir l'*ÉQUILIBRE, *quand on n'a pas le bras assez fort pour tenir la balance.* (Daru.) *L'humanité atteint son* ÉQUILIBRE *par l'utile, le beau, le juste et le saint.* (Proudh.) *Dans la nature, l'*ÉQUILIBRE *s'établit sur la destruction.* (Proudh.) *La richesse est l'*ÉQUILIBRE *de la recette avec la dépense.* (J. Janin.) *Le travail manque aux bras quand l'*ÉQUILIBRE *est rompu entre l'offre et la demande.* (E. de Gir.)

Trop heureux le mortel dont la juste balance
Donne un juste *équilibre* à sa noble dépense.
DELILLE.

‖ Pondération de pouvoirs, d'autorités, d'influences politiques, d'où résulte la paix par l'impossibilité de se nuire : *L'*ÉQUILIBRE *européen. Je me souviens toujours de Fontenelle qui disait : « On ne parle, en temps de guerre, que de l'*ÉQUILIBRE *des puissances de l'Europe; il y a un autre* ÉQUILIBRE *aussi efficace pour le moins et aussi propre à conserver chaque puissance : c'est l'*ÉQUILIBRE *des sottises. »* (D'Alemb.) *Richelieu acquit des droits à l'éternelle reconnaissance, en fondant sur l'*ÉQUILIBRE *des puissances la grande société des nations.* (A. Maury.) *Le problème politique consiste à trouver l'*ÉQUILIBRE *entre deux éléments contraires.* (Proudh.) *L'*ÉQUILIBRE *de l'Europe, c'est la reconstitution de la Pologne et la constitution de l'Italie.* (H. Martin.) *L'unité est une loi future de l'*ÉQUILIBRE *européen.* (E. de Gir.) *Les plus célèbres traités par lesquels les puissances essayèrent de fonder l'*ÉQUILIBRE *sont ceux de Westphalie, d'Utrecht et de Vienne.* (Dézobry.) *Le besoin permanent, la mission nationale et bientôt traditionnelle de la politique française sera d'asseoir l'*ÉQUILIBRE *européen sur une autre base que celle des traités de* 1815. (T. Delord.) ‖ Egalité de pouvoirs qui amène l'accord par l'impossibilité de l'oppression : *Les assemblées parlementaires doivent avant tout servir à établir l'*ÉQUILIBRE *entre les gouvernants et les gouvernés. Toute décadence, toute dégradation a pour origine un défaut d'*ÉQUILIBRE *entre les sexes.* (L. Jourdan.) ‖ Calme du cœur ou de l'esprit provenant d'une juste combinaison des penchants et des facultés : *Quand la passion de la vertu vient à s'élever, elle domine seule et tient tout en* ÉQUILIBRE. (J.-J. Rouss.) *Tenez en* ÉQUILIBRE *vos goûts et en bride vos appétits.* (V. Hugo.) *La raison peut se définir l'*ÉQUILIBRE *des facultés.* (Proudh.) *La vertu peut se*